

COMMUNE DE LEVONCOURT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 août 2026

Début de séance : 19 h	Fin de séance : 21 h
Présidence : Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire	Secrétaire de séance : Madame Sylvie DAILLY

1. Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Levoncourt, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Membres en exercice : 7 Membres présents : 7 Membres votants : 7

Présents : Madame DAILLY Sylvie, Madame PARISOT Elise, Madame Marie-Odile MUNIER, Monsieur PARISOT Stéphane, Monsieur JACQUEMET Stéphane, Monsieur Thomas MUNIER

Secrétaire de séance : Madame Sylvie DAILLY.

2. Vente des deux poêles à mazout de l'église Saint-Martin

Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux poêles à mazout de marque TOBY, acquis par la commune dans les années 1960 pour assurer le chauffage de l'église Saint-Martin, ne sont désormais plus utilisés à la suite de l'installation d'un nouveau système de chauffage.

Ces équipements, devenus sans utilité pour le service communal, peuvent être cédés. Madame le Maire propose de les mettre en vente au prix de 100 € l'unité ou de 180 € pour les deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de mettre en vente les deux poêles à mazout TOBY appartenant à la commune ;
- **fixe** le prix de vente à 100 € l'unité ou 180 € pour les deux ;
- **autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette vente.

3. Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal abritant notamment la mairie.

Trois propositions de maîtrise d'œuvre ont été reçues et présentées au Conseil municipal :

- EST-CONCEPT / Dominique MILLET;
- GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA ;
- A3 PARTENAIRES associé à LIGNE H et FLUID'CONCEPT.

Le Conseil municipal prend connaissance de la synthèse comparative des trois offres ainsi que des différentes réalisations présentées par les candidats.

Après examen des propositions, il ressort que l'offre du GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA présente une méthodologie particulièrement détaillée, une équipe pluridisciplinaire disposant de compétences techniques étendues ainsi qu'un accompagnement complet de la commune, depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux. Le cabinet dispose également d'une expérience dans la réalisation de travaux comparables à ceux envisagés pour la réhabilitation de la mairie. La prise en compte des enjeux thermiques, réglementaires, financiers et des demandes de subventions constitue également un élément favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir le GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment communal ;

- **approuve** son offre d'un montant de 47 500 € HT, soit 57 000 € TTC, correspondant à une mission complète, OPC inclus, établie sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 500 000 € HT ;
- **autorise** Madame le Maire à finaliser les conditions de la mission, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4. Questions diverses

4.1 Travaux de l'église Saint-Martin

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux réalisés à l'intérieur de l'église Saint-Martin.

Concernant les travaux électriques, plusieurs éléments doivent être revus avec l'entreprise, notamment la présence de câbles apparents ainsi que certaines finitions qui n'ont pas été réalisées ou qui ne donnent pas satisfaction.

Dans le cadre de la rénovation prochaine de la sacristie, le Conseil municipal évoque également le devenir des deux harmoniums qui s'y trouvent. Il conviendra d'étudier leur état et leur intérêt patrimonial avant de décider de leur conservation ou de leur éventuelle mise en vente.

Concernant les travaux de peinture confiés à l'entreprise 3ABE, un point devra être réalisé avec celle-ci afin de déterminer si les bancs peuvent rester dans l'église et être protégés par une bâche pendant la durée des travaux ou s'ils doivent être déplacés temporairement dans des granges ou des hangars mis à disposition par des particuliers.

4.2 Ravitaillement en eau potable et forage communal

Madame le Maire revient sur les opérations de ravitaillement en eau potable rendues nécessaires par la baisse du niveau du forage communal.

Afin de faciliter d'éventuels futurs ravitaillements, le Conseil municipal souhaite étudier la réalisation d'aménagements au niveau du forage. Ceux-ci permettraient au livreur d'effectuer les opérations de déchargement de l'eau de manière autonome, sans nécessiter systématiquement la présence d'un élu ou d'un représentant de la commune.

L'entreprise RAFFNER sera prochainement contactée afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

4.3 Travaux du ruisseau Le Lavallée

Les travaux sur le ruisseau Le Lavallée se poursuivent. Ils comprennent le rescellement des pierres du pont, la réfection des joints ainsi que la remise en état de la buse endommagée durant les travaux. Ces interventions sont réalisées conformément aux préconisations de la DDT et du SM3A, en présence de ce dernier et dans le respect des autorisations obtenues.

5. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochaine réunion du Conseil municipal : mardi 20 octobre 2026 à 19 heures.

Fait à Levoncourt, le 25 août 2026

La secrétaire de séance
Sylvie DAILLY

Madame le Maire
Marie-Pierre VERDUN